



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II

COMPTE RENDU DU WEBINAIRE SUR L'OPPORTUNITE DE MARCHÉ DE SERVICES DE CONCEPTION, PREPARATION DE DOCUMENTS D'APPELS D'OFFRES ET SUPERVISION DES TRAVAUX DU PROJET ACCESS

L'an deux mil vingt et Un et le mercredi 16 juin à 15 heures, s'est tenue en ligne, à partir des locaux de MCA Sénégal II, le webinaire sur l'opportunité de marché de services de conception, préparation de documents d'appels d'offres et supervision des travaux du Projet Accès.

Etaient présents :

Pour MCA-Sénégal II:

- M. Pape Momar LO, Directeur Général Adjoint chargé des Programmes (DGAP) ;
- Mme Arame Ndiaye FALL, Directrice de la Passation de Marchés (DPM) ;
- M. Papa Momar NGOM, Directeur du Projet ACCES (DPA) ;
- Mme Daba NDIONE BEYE, Directeur des aspects Genre et Inclusion Sociale ;
- Abderrahim BEN ELHIRCHE, Chef de mission MOSES, JESA & ANTEA ;
- M. Moustapha DIEYE, Procurement Agent Manager, CARDNO ;
- M. Bassirou GAYE, Senior Procurement, CARDNO.
- Ndèye Awa FAYE BODIAN, Expert en Passation des Marchés

Pour le Millennium Challenge Corporation (MCC) :

- Mme Rouguiata BAH, Directrice de Passation de Marchés ;
- M. David McGill, Directeur Projet ACCESS.

Dix-sept firmes ont participé en ligne à ce webinaire via le lien Zoom qui leur a été communiqué (Voir liste en annexe).

Démarrage de la séance

Après avoir souhaité la bienvenue et remercié les représentants des Firmes participant à la séance, le Directeur Général Adjoint chargé des Programmes a rappelé l'objectif de ce webinaire qui consiste à sensibiliser le secteur privé sur l'opportunité offerte à travers ce marché et recueillir les questions et suggestions des firmes avant le lancement de la Demande de propositions (DP) qui est prévue pour début juillet 2021. Il a précisé que les informations fournies durant ce webinaire ne doivent pas être considérées ou interprétées comme des clarifications ou compléments d'informations à la DP qui sera lancée mais plutôt comme des informations visant à les inciter à soumissionner. Il a par la suite introduit les points autour desquels a été axée la réunion. Il s'agit notamment de :

- L'Aperçu sur le MCC, présenté par le représentant de MCC
- L'Objectif et l'aperçu sur le Compact présentés par le DGAP
- Le Projet Accès et les opportunités imminentes d'affaires, présentés par le DPA
- Le Processus de passation des marchés, présenté par la DPM
- La Séance de Questions / Réponses.

1. Aperçu du Millennium Challenge Corporation (MCC) :

MCC est une agence gouvernementale américaine créée en 2004 avec comme mission de réduire la pauvreté dans le monde à travers la croissance économique durable.

Tous les investissements dans le cadre des Compacts doivent atteindre un minimum de rentabilité économique. La durée de mise en œuvre des Compacts est de 05 ans à partir de leur entrée en vigueur. En 2020, MCC comptait 15 programmes en cours d'exécution et 12 en formulation à travers le monde.

Le Sénégal a été déclaré éligible pour la formulation d'un second Compact en décembre 2015.

2. Objectif et Aperçu du Compact Sénégal II :

La phase de formulation du Compact a duré 4 ans et a permis de révéler i) les contraintes lourdes sur la croissance économique, ii) le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité, et iii) le cadre institutionnel et réglementaire à améliorer.

Le budget du Compact s'élève à 600 millions USD dont 550 millions comme don du Gouvernement américains et 50 millions du gouvernement sénégalais. Il comprend i) le Projet Transport, d'un montant de 403 millions USD, dont l'objectif est la Modernisation et le renforcement du réseau de transport de Senelec, ii) Le Projet Accès, d'un montant de 63 millions USD, qui vise à l'élargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri-urbaines et iii) Le Projet Réforme, d'un montant de 47 millions USD, qui a pour objectif de créer un cadre favorable et renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'électricité.

Le Compact II du Sénégal, axé essentiellement sur l'énergie, a été signé le 10 décembre 2018 entre les Gouvernements Américain et Sénégalais pour une durée de 5 ans à partir de l'entrée en vigueur qui est prévue autour du mois de septembre 2021.

Le Millennium Challenge Account-Sénégal II a été créé par Décret le 07 janvier 2020. Il s'agit de la Structure administrative du Gouvernement sénégalais chargée de la gestion et la mise en œuvre du programme du Compact II pour le Sénégal

3. Le Projet ACCESS et les opportunités imminentes d'affaires :

Le Projet ACCESS a pour objectif d'élargir et d'améliorer l'accès à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales. Il comprend les trois principales activités suivantes :

♦ Activité 1 : « Développement de l'offre d'électrification rurale et péri-urbaine » (Volet Offre) comprenant :

- L'électrification de la zone de culture de la banane à Tambacounda
- L'extension et densification du réseau dans la zone de culture de l'anacarde à Foundiougne
- La réalisation de dorsales MT à Nioro, Bounkiling, Médina Yoro Foula
- La densification du réseau dans la zone riziculture irriguée à Vélingara

♦ Activité 2 : « Appui à la demande des consommateurs » (Volet Demande) comprenant :

- La Facilitation aux Raccordements
- La Conduite du changement et Education des clients
- La Facilitation de l'accès aux équipements et appareils

◆ **Activité 3 : « Amélioration du réseau de distribution » comprenant :**

- L'Installation de disjoncteurs et d'interrupteurs aériens télécommandables sur le tronçon principal des longues dérivations, d'indicateurs de défauts, restructuration de réseau et transfert de charges
- Le Renforcement de la section de certaines dorsales de distribution
- Les Installations de batteries de condensateurs

Les prestations du Consultant dans le cadre de cette mission envisagée porteront sur :

◆ **La Conception de base comprenant :**

- L'Etude Basse Tension (Cartographie de 325 villages – Calcul électrique de 500km réseau Basse tension)
- L'Etude d'environ 480 km de réseau Moyenne Tension en triphasé et 397 km en monophasé (Plan itinéraire - Profils en long – Etudes mécaniques)
- Les Disjoncteurs/Interrupteurs télécommandés (62)
- Les Interrupteurs à Commande à Coupure dans le Creux de Tension IACT (217)
- Les Interrupteurs Tripolaires Télécommandé (44)
- Les Interrupteurs Tripolaires à Commande manuelle (84)
- Les Attaches entre sections de lignes radiales (12)
- Les Condensateurs (15 de 600 à 2400kvars)

◆ **L'EIES, le PGES et le PAR comprenant :**

- 5 Analyses Initiales Environnementales pour les zones du projet
- 5 Plans d'Action et de Réinstallation pour les 5 sous activités

◆ **Le DAO (FIDIC livre jaune) qui sera établi à partir de :**

- Des Bordereaux quantitatifs pour le matériel et l'installation
- Des Spécifications techniques pour l'ensemble du matériel

◆ **La Supervision des travaux en option comprenant :**

- La Supervision de la construction sur le terrain
- L'Inspection, les essais et l'acceptation pendant la fabrication en usine
- La Supervision des essais sur chantier et de la mise en service
- La Réception des ouvrages
- La Certification des paiements

4. Le Processus de Passation des marchés

Le processus de passation de marché repose sur les Directives de MCC en matière de passation de marchés qui peuvent être téléchargées à partir du lien suivant : <https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines>.

La méthode de sélection généralement utilisée pour le recrutement de firmes de Consultant est celle basée sur la qualité et le coût. Elle repose sur des critères de Qualité (Expérience sur des contrats similaires - Approche et méthodologie - Personnel clé) et de Coût.

Les opportunités de marché de MCA Sénégal II sont publiées tous les trimestres à travers des Avis Généraux de Passation de Marchés (AGPM) sur les sites de MCA Sénégal II, de MCC et UNDB ainsi que dans les journaux locaux. Les candidats intéressés par des opportunités figurant sur l'AGPM, peuvent manifester leur intérêt pour ces activités à l'adresse MCAPASenegal@cardno.com avec copie à bids@mcasenegal.sn en indiquant leurs coordonnées.

Les Demandes de Propositions, les Appels d’Offres ainsi que certaines Demandes de Cotations font l’objet d’avis spécifiques qui sont également publiés à travers les mêmes supports de communication. MCA-Sénégal II invite les firmes et les entreprises à les consulter régulièrement.

Quelques raisons de faire des affaires avec MCA-Sénégal II :

- La garantie et la célérité de paiement aux prestataires ;
- La sécurisation des ressources du Compact ;
- Le processus de passation de marchés suivant des conditions de concurrence équitables ;
- L’attribution des contrats est basée sur la raisonnable du prix et la meilleure valeur ;
- Les normes de travail et environnementales internationales sont appliquées.

5. Séance de Questions/ Réponses :

Les questions/réponses sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Questions des Firmes et Réponses de MCA-Sénégal II		
N°	Questions	Réponses
1	Est-ce que le support de présentation pourrait être envoyé à la liste des soumissionnaires potentiels ?	Non les supports de présentation des webinaires ne sont pas partagés avec les participants.
2	Y’a-t-il des dispositions donnant un avantage pour l’utilisation de l’expertise locale ?	Non. Les fonds de MCC ne prévoient pas la préférence nationale.
3	Est-ce qu’une RFI est prévue dans le cadre de ce marché ?	Il s’agit d’une activité assez classique pour laquelle une RFI ne sera pas lancée
4	Quelle est la date prévisionnelle de lancement de la Demande de Propositions (DP) ?	Début juillet 2021
5	Est-ce que l’ensemble du personnel devra être basé au Sénégal ?	Ces précisions seront apportées dans la DP aussi bien pour le personnel requis pour la phase étude que celui pour la phase supervision.
6	Est-ce que le budget sera annoncé ?	De plus en plus les budgets sont annoncés dans les DP. MCA-Sénégal II a la possibilité d’annoncer soit le niveau d’effort attendu soit le budget mais pas les deux à la fois. La précision sera apportée dans la DP.
7	What is the minimum allowed budget for this bid?	Il n’y a pas de budget minimal pour cette activité. Le budget qui est annoncé est donné à titre indicatif. Il ne s’agit pas d’une méthode de sélection basée sur un budget fixe qui aurait pour conséquence d’éliminer les propositions des Consultants ne rentrant pas dans le budget mais d’une sélection basée sur la Qualité et le Coût. Les Consultants sont libres de proposer leur prix mais en ayant à l’esprit que celui-ci est un critère de sélection et qu’une analyse de raisonnable de prix sera faite avant toute attribution de contrat.
8	Une entreprise qui ne sera pas retenue pourra-t-elle faire un recours si oui dans quel organe ?	Oui une entreprise non retenue pourra faire un recours. Toute la procédure de contestation est détaillée dans le Bid Challenge System qui figure sur le site de MCA-Sénégal II.

Questions des Firmes et Réponses de MCA-Sénégal II

N°	Questions	Réponses
9	Est-ce que les références des sous-traitants seront prises en compte dans les critères ?	De manière générale, les références des sous-traitants ne sont pas prises en compte. Toutefois, pour certaines missions qui nécessitent une expertise particulière, les références des sous-traitants peuvent être prises en compte si cela est précisé dans la DP. Pour cette présente DP, elles ne seront pas prises en compte puisqu'il s'agit d'une mission classique.
10	Quelle est la durée des études ?	12 mois
11	Quelle est la durée des travaux ?	22 mois
12	Est-ce qu'il y a une technique précise pour l'analyse de raisonnabilité du prix ?	MCC à travers sa Guidance Note relative à l'analyse de raisonnabilité de prix qui figure sur son site internet, décrit différentes méthodes, selon les cas de figure, qui peuvent être utilisées pour déterminer si un prix est raisonnable ou pas. Pour rappel, l'analyse de raisonnabilité des prix est effectuée pour s'assurer que les prix proposés par le soumissionnaire proposé à l'attribution du contrat ne sont ni excessivement élevés (ce qui pourrait arriver par exemple en cas de concurrence médiocre ou de collusion) ni excessivement bas (ce qui jetterait des doutes sur la compréhension du soumissionnaire de la portée du marché et sur sa capacité à exécuter le marché avec succès).
13	Y'a-t-il un nombre limité de firmes pour la constitution d'un Groupement ?	Non il n'y pas un nombre limité. Il est conseillé aux firmes de se constituer en Groupement pour mutualiser leurs atouts respectifs afin de pouvoir satisfaire aux critères de la DP.
14	Existe-t-il une étude préliminaire de cette mission ?	Oui, elle sera mise à la disposition de la firme attributaire du marché ainsi que le rapport résultant de l'audit du réseau qui est en cours.
15	Dans cette période de la pandémie, Est-ce que si des retards sont intervenus, MCA-Sénégal II fera une prolongation de la durée des travaux ?	Tous les retards seront appréciés au cas par cas avant d'autoriser toute prolongation de délai. Pour information, au démarrage de la mission, un plan de contingence contre la pandémie du Covid-19, sera préparé par le Consultant suivant le Template de MCC.
16	Est-ce que les marchés sont en Hors Taxe Hors Douane ?	Oui, tous les marchés dans le cadre du Compact Sénégal seront exonérés des taxes et des droits de douane. Les dispositions relatives à la politique d'exonération des taxes et autres droits sont consignées dans l'Annexe VI du Compact qui est disponible sur le site de MCA- Sénégal II.
17	Pour tenir compte des congés annuels qui se prennent généralement aux mois de juillet et d'août, il est souhaitable de prévoir un délai de soumission de 8 semaines.	Le délai de soumission qui sera annoncé dans la DP tiendra bien compte des contraintes liées aux mois de juillet et d'août <u>mais aussi de celles relatives au calendrier d'exécution du Projet.</u>
18	Il est préférable que MCA-Sénégal II émette les différents addendas et questions/réponses au fur et à mesure plutôt que de les condenser et les diffuser en une seule fois vers la fin du délai de soumission	MCA-Sénégal II diffuse aussitôt un addendum ou un bulletin de questions/réponses si les réponses ont un impact particulier dans la préparation des propositions. Aussi MCA-Sénégal II peut, selon le cas, prolonger le délai de soumission afin de permettre aux soumissionnaires de tenir compte des modifications apportées. Au cas où celles-ci ne sont pas significatives, MCA-Sénégal II s'en tient à la date limite de

Questions des Firmes et Réponses de MCA-Sénégal II		
N°	Questions	Réponses
		réponse aux questions prévue dans la DP.
Questions de MCA-Sénégal II et Réponses des firmes		
1	Etant donné que la DP sera lancée en français, devrions-nous y adjoindre les TdRs en version anglaise à titre d'informations ?	Oui cela sera très appréciable
2	Quel serait l'échéancier approprié pour préparer une réponse à cette demande de propositions ?	Huit (08) semaines pour tenir compte des contraintes du mois d'août
3	Votre firme a-t-elle ou pourrait-elle disposer d'une expertise à la fois dans les domaines liés aux études techniques de réseaux, des réalisations de EIES et de PAR?	Oui
4	Concluriez-vous un accord de groupement (coentreprise) pour remplir la présente mission ?	Au besoin et selon les exigences de la Demande de Propositions.
5	Dans quelle mesure utiliseriez-vous un personnel local pour faire ce travail ?	En fonction des exigences de la Demande de Propositions.
6	Votre firme pourrait-elle raisonnablement réaliser les services requis au titre de la phase de pré-construction dans les délais fixés dans les TdRs de la mission ?	Oui

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Directeur Général Adjoint chargé des Programmes a renouvelé ses remerciements aux Firmes pour l'intérêt manifesté à la mission avant de clôturer la réunion à 16H35 mn.

ANNEXE : LISTE DES FIRMES AYANT PARTICIPE AU WEBINAIRE

N°	FIRME
1	TRACTEBEL ENGINEERING
2	JLL
3	L.S.E.
4	SOCETRA
5	EXP
6	AECOM
7	BUSINESS DEVELOPMENT MANAGER
8	PANGEA VENTURES INC.
9	BUREAU VERITAS SENEGAL
10	LES SPECIALISTES DE L'ENERGIE (LSE)
11	CHEZEEN BUSINESS
12	SENERGYS AFRICA
13	CABINET EXPERTS CONSULTANTS AFRIQUE
14	RAHMATI ENGINEERING & SERVICES SUARL
15	SOLENER TECHNOLOGIES
16	THOT ADVISOR INTELLIGENCE AND STRATEGY
17	ENERDI SOLUTIONS